

SESSION ORDINAIRE DU 02 DECEMBRE 2019 à 20 heures 30

Date de convocation : 25 Novembre 2019.

Affiché le : 05 DECEMBRE 2019.

L'an **DEUX MIL DIX NEUF**, le **02 DECEMBRE**, à **20 heures 30**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel DUPUY, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : **DUPUY Michel. CIPIERRE Francis. LEYMARIE Michel. VOUTERS Magdeleine Françoise. BENOIT Patrick. MORISSEAU Nadine. PLICHON Dominique.**

EXCUSE : **MOURTIER Jean-Louis** ayant donné pouvoir à **BENOIT Patrick**.

SECRÉTAIRE : **PLICHON Dominique** est élu secrétaire.

Francis CIPIERRE donne lecture du procès-verbal de la session du 04 Novembre. Le procès-verbal est adopté et signé par tous les membres présents.

DELIBERATION N° 2019 / 043 – GENDARMERIE / VALIDATION PROJET DEFINITIF

Lors de la réunion du 22 Novembre 2019, Monsieur BLONDIAUX Pierre, Sarl DODEMAN, a présenté le projet définitif (PRO) concernant le réaménagement et l'extension de la Brigade de Gendarmerie, dont le coût prévisionnel s'élève à **1 674 396,31 € HT soit 2 009 275,57 € TTC**.

Monsieur le Maire présente le dossier au Conseil Municipal. L'estimation prévisionnelle est détaillée en 14 lots. Le marché doit être publié sur le site du Département courant Décembre.

Par délibération n° 2018/033 du 03 septembre 2018, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire dans les marchés publics de certaines opérations (VRD et Gros Œuvre) une clause d'insertion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Valide le projet définitif (PRO) concernant le réaménagement et l'extension de la brigade de gendarmerie, dont l'estimation prévisionnel s'élève à 1 674 396,31 € HT soit 2 009 275,57 € TTC.
- Mandate Monsieur le Maire pour engager la procédure de marché public concernant ces travaux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous avenants concernant le réaménagement et l'extension de la Brigade de Gendarmerie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à ce dossier.

DELIBERATION N° 2019 / 044 / GENDARMERIE / AVENANT N° 2 / HONORAIRES ARCHITECTE

Dans le cadre du réaménagement et de l'extension de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martial d'Albarede, par délibération n° 2018/.003 du 12 janvier 2018, le Conseil Municipal a retenu la Sarl DODEMAN, Architecture Patrimoine et Paysage.

Un acte d'engagement a été signé avec l'architecte pour la Maitrise d'œuvre pour les missions de base et les missions complémentaires, réparties par cotraitant, sur un montant prévisionnel des travaux estimé par l'Agence Technique Départementale (ATD24).

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'avenant N° 2 de la Sarl DODEMAN pour la Maitrise d'œuvre pour la mission de base + EXE (option 1) + OPC (option 2).

Le montant étant actualisé, il y a lieu de prendre un avenant pour les honoraires, répartis par cotraitant.

Montant de l'avenant :

- **Montant HT : 47 790,00 €**
- **Taux TVA : 20 %**
- **Montant TTC : 57 348,00 €**

Nouveau montant du Marché Public ou de l'accord cadre :

- Montant HT : 146 790,00 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 176 148,00 €

Le Conseil Municipal délibérant,

- Approuve l'avenant N° 2 concernant les honoraires de la Sarl DODEMAN répartis par cotraitants, pour le réaménagement et l'extension de la Brigade de Gendarmerie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous avenants concernant le réaménagement et l'extension de la Brigade de Gendarmerie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y rapportant.

DELIBERATION N° 2019 / 045 / GENDARMERIE / AVENANT N° 3 / BUREAU D'ETUDES ARGETEC

Dans le cadre de l'extension de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martial d'Albarede, un acte d'engagement a été signé avec Architecture Patrimoine et Paysage, Sarl DODEMAN, pour la Maîtrise d'œuvre pour la mission de base + EXE (option 1) + OPC (option 2), réparti par cotraitant.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'avenant N° 3 de la Sarl DODEMAN.

Suite à la liquidation judiciaire du groupe NOX prononcée début juillet 2019, il est convenu de le remplacer par un autre Bureau d'Études portant les mêmes compétences, à savoir :

- ARGETEC
544 Boulevard des Saveurs Cré@vallée
24660 COULOUNIERS CHAMIERES
RCS de Périgueux n° 439 972 076.

Le Conseil Municipal délibérant,

- Approuve l'avenant N° 3 concernant le Bureau d'Études ARGETEC, pour le réaménagement et l'extension de la Brigade de Gendarmerie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y rapportant.

DELIBERATION N° 2019 / 046 – CONVENTION ENEDIS

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de ligne électrique souterraine Excideuil / Saint Vincent, ENEDIS propose une convention de servitudes, pour la parcelle A 747 située au Bourg, pour la pose d'un câble en bas du talus, comme indiqué sur le plan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude à intervenir entre ENEDIS et la commune.
- Mandate Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à ce dossier.

DELIBERATION N° 2019 / 047 – AGENCE POSTALE COMMUNALE / CONVENTION AVEC LA POSTE

Francis CIPIERRE indique que la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale avec la Poste, doit être renouvelée.

Après avoir pris contact avec la direction de la Poste, le trafic de l'Agence Postale étant à la baisse, il propose de signer la convention pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2020, avec les mêmes amplitudes horaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre le Poste et la commune, pour une durée de un an à compter du 1^{er} JANVIER 2020, avec les mêmes amplitudes horaires.
- Mandate Monsieur le Maire, pour signer tous documents administratifs et comptables afférents à ce dossier.

DELIBERATION N° 2019 / 048 - CABANE DE CHASSE A.C.C.A / COURRIER AVOCAT

Il est donné lecture d'un courrier provenant de Maître Jacques VINCENS, Avocat à la Cour à Bordeaux, concernant un courrier adressé par le Maire à l'A.C.C.A., pour une cabane de chasse construite sans autorisation, sur la parcelle Section D numéro 528, au lieudit « La Tuilière ».

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour les suites à donner à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de ne pas engager de procédure judiciaire à l'encontre de l'A.C.C.A, pour la cabane de chasse construite sans autorisation, considérant que le délai de prescription est passé.

Vote : Pour : 1 Contre : 3 Abstention : 4

QUESTIONS DIVERSES

PROJET MENUISERIE LE FAUREAU / DEFENSE INCENDIE

Francis CIPIERRE indique qu'il a eu un Rendez-vous avec le futur acquéreur et le propriétaire du terrain, concernant le projet de menuiserie, au « Faureau ».

Une proposition de prix du terrain agricole (250m²) doit être faite par la propriétaire du terrain, pour la mise en place d'une bâche d'incendie, dans le cadre de la défense incendie.

BOULANGERIE

Le 22 Novembre 2019, un couple a visité le local de la boulangerie, éventuel repreneur du commerce. Ils paraissent intéresser, demandent une réflexion au projet et donneront une réponse.

DEPART RETRAITE SECRETAIRE DE MAIRIE

Lecture est donnée d'un courrier du 04 Novembre 2019, de Marie-Rose DUPUY, Secrétaire de Mairie, informant Monsieur le Maire de son départ à la retraite en carrière longue au 1^{er} AOUT 2020.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

BULLETTIN MUNICIPAL

Michel LEYMARIE fait le point sur l'avancement du Bulletin Municipal.

La séance est levée à 21 heures 30.

DELIBERATION N° 2019 / 043 – GENDARMERIE / VALIDATION PROJET DEFINITIF

DELIBERATION N° 2019 / 044 / GENDARMERIE / AVENANT N° 2 / HONORAIRES ARCHITECTE

DELIBERATION N° 2019 / 045 / GENDARMERIE / AVENANT N° 3 / BUREAU D'ETUDES ARGETEC

DELIBERATION N° 2019 / 046 – CONVENTION ENEDIS

DELIBERATION N° 2019 / 047 – AGENCE POSTALE COMMUNALE / CONVENTION AVEC LA POSTE

DELIBERATION N° 2019 / 048 - CABANE DE CHASSE A.C.C.A / COURRIER AVOCAT

Liste des membres présents : DUPUY. CIPIERRE. LEYMARIE. VOUTERS. BENOIT. MORISSEAU. PLICHON.

<i>Noms</i>	<i>Signatures</i>	<i>Observations</i>
DUPUY Michel		
CIPIERRE Francis		
LEYMARIE Michel		
VOUTERS Magdeleine Françoise		
BENOIT Patrick		
MORISSEAU Nadine		
MOURTIER Jean-Louis	P.P.	
PLICHON Dominique		